



Mairie

☎ 02.96.25.40.03

Fax. 02.96.25.48.02

Courriel : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjoints :

Guilleret Jean Pierre : sur rendez-vous

Tachon Gilbert ☎02.96.25.45.67

Etienne Guy ☎02.96.25.46.38

Jambin Robert : ☎ 02.96.25.41.57

Malestroit Sylvie ☎02.96.25.46.99

Gicquel Paulette ☎02.96.25.49.97

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16

ALSH ☎ 02.96.25.43.16

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25

<http://www.nddillamotte.fr>

☎ 02.96.25.45.76	Bibliothèque	Cybercommune
Mardi	16h45/17h45	19h15/20h45 avec animateur
Mercredi	14h/18h30	
Vendredi	16h45/17h45	
Samedi	10h/12h	
La bibliothèque sera fermée jusqu'au lundi 06/01 inclus		

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81

Aide à domicile ☎ 02.56.41.35.00

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00

La poste : ☎ 02.96.25.47.25

Du mardi au vendredi : 14h/16h40

1 samedi/2 (semaine impaire) : 9h20/12h

Trans'Cidéral : Fonctionne du lundi au
samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à
19 h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Cidéral : www.cideral.com

☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

05/01 : Vœux du Maire

10/01 : Loto – Ecole Notre Dame de
Lourdes

18/01 : Repas – Motos Loisirs

26/01 : Repas – Club de l'Amitié

01/02 : Repas – ASM



Du 27 décembre 2013 au 9 janvier 2014

INFORMATIONS MUNICIPALES



M. LE MAIRE ET LES CONSEILLERS
MUNICIPAUX VOUS SOUHAITENT
UNE BONNE ANNEE 2014.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : La nouvelle année arrive. A cette occasion, Monsieur le Maire et le conseil municipal seront heureux de vous recevoir le dimanche 5 janvier à 12 h à la salle Athéna. Nous comptons sur votre participation et vous invitons à prendre part au vin d'honneur.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES : Les électeurs ayant changé de commune doivent demander leur inscription sur la liste électorale. Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec la mairie s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Les ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue notamment des élections européennes. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

Toutes ces démarches doivent être faites, en mairie, au plus tard **Le mardi 31/12 avant 17 h** (article R5 du Code Electoral). Pour toute inscription, il est indispensable de fournir un justificatif d'identité et de domicile.

Vous pouvez également vous inscrire avec les mêmes conditions via mon service public : <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

Rappel : Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014, les européennes le 25 mai 2014.

BULLETIN DE FIN D'ANNÉE : Les associations désirant y faire paraître un article sont priées de bien vouloir nous le faire parvenir avant le samedi 11 janvier (par mail de préférence).

BIBLIOTHÈQUE : Elle est fermée jusqu'au lundi 6 janvier inclus.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES : En raison des fêtes, la collecte des ordures ménagères aura lieu tôt le mardi 31 décembre.

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL – Promotion du 1^{er} janvier 2014 :

Le Préfet des Côtes d'Armor a décerné, lors de la promotion du 1^{er} janvier 2014, une Médaille d'Honneur agricole :

Argent : M. NOURY Lionel – Responsable ferme, GRELIER à St Laurent de la Plaine.

Vermeil : M. NOURY Lionel – Responsable ferme, GRELIER à St Laurent de la Plaine.

Or : M. NEVO Pierrick – Technicien Dindes Standard, GRELIER à St Laurent de la Plaine.





Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires.

Réunion BILAN du TELETHON 2013 : Le mercredi 8 janvier à 20 h salle de la mairie ; le comité de soutien invite l'ensemble des bénévoles et toutes autres personnes le désirant à participer à cette réunion.

Le bilan sera présenté à cette occasion et chacun sera remercié pour son dévouement.



Menu du 6 au 10 janvier

Lundi	Céleri remoulade Sauté de veau marenço Carottes Vichy Comté / Gâteau de semoule	
Mardi	Salade verte Spaghettis bolognaises Emmental Compote et gâteaux secs	
Jeudi	Potage Poulet rôti / Terrades tricolores Camembert Fruit de saison	
Vendredi	Salade Boulgour Filet de poisson poché Poêlée de légumes bios Flan nappé au caramel	

ÉTAT CIVIL :

Naissances :

- ✚ Maëlys JEGO, 3 place de la Mairie
- ✚ Ilhan KOCAK, Les Epinais
- ✚ Clément RIBOUCHON, Le Gué aux Œuvres
- ✚ Malo ROUSSELET SAOUT, 3 impasse des Courtils
- ✚ Loreynzo COURTEL PARIS, 25 impasse des Courtils



PETITES ANNONCES

À LOUER : ➤ À LA MOTTE : T2 neuf, 51,70 m², adapté pour personne à mobilité réduite (271,42 €) et T3 neuf, 66,39 m² (348,37 €). S'adresser en Mairie ☎ 02.96.25.40.03.

À VENDRE : ➤ Pommes à couteau (belle de Boskoop, Melrose, Hydared) – 8 € les 10 kg. ☎ 02.96.25.41.14 après 19 h 30.

DONNE : Bouteilles de cidre année 2012 et bouteilles vides propres, capsules en fer. ☎ 02.96.25.41.65.

MAGASIN PROXI :

Horaires pour le Nouvel An : Lundi 30 décembre : 8 h – 13 h et 14 h 30 – 19 h ; Mardi 31 : 8 h – 13 h et 14 h 30 – 18 h ; Mercredi 1^{er} janvier : FERME ; Jeudi 2 : 10 h – 12 h 30 et 14 h 30 – 19 h 30.

Il n'y aura pas de couscous, ni de paëlla le jeudi 2 janvier.

DEBORDESALAMOTTE : L'Association CULTURABORDES n'ayant donné aucune nouvelle pour la poursuite du jumelage avec notre commune, l'Association "DEBORDESALAMOTTE" a été dissoute en date du 19 novembre 2013.

Les membres du bureau ont décidé d'offrir à l'animation du Foyer logement de la Motte un cadeau correspondant au solde du compte de l'Association.

FAMILY COIFFURE : Le salon sera fermé pour congés du jeudi 2 janvier au samedi 4 janvier inclus.

COLLECTE DE « JOURNAUX et PUBLICITÉS » : Samedi 04 janvier de 10 h à 12 h, collecte de journaux, revues et publicités organisée par l'association des parents d'élèves de l'école publique. Il n'est plus nécessaire de trier, il faut seulement enlever l'emballage plastique autour des publicités. **Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.**



ADALEA propose une action de formation PPI (Prestation Préparatoire à l'Insertion) destinée aux demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, orientés par la Mission Locale, Pôle Emploi ou Cap Emploi. Cette PPI est financée conjointement par le Conseil Régional Bretagne et l'Union Européenne au titre du Programme opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi.

A l'entrée en formation, le candidat est stagiaire de la formation professionnelle et percevra une rémunération qui se fera en fonction de son âge, de sa situation familiale et de la durée de son activité salariée.

L'équipe vous propose un accompagnement professionnel sur mesure en fonction de vos choix et de vos besoins.

Formation gratuite et rémunérée

Vous êtes intéressés : Contactez la Mission Locale si **vous avez – de 26 ans** ; le Pôle Emploi si **vous avez entre 26 et 30 ans** ; CAP Emploi si **vous êtes en situation d'handicap**

ADALEA Emploi – Formation LOUDEAC 1 rue de la Chesnaie 02.96.28.04.35 emploifformation.loudeac@adalea.fr

ANIMATIONS / FÊTES

Club de l'amitié : Le club convie ses adhérents à la galette des rois qui aura lieu le jeudi 09 janvier à la salle Athéna à partir de 14 h 00.

MESSE AU FOYER : ► Messe le lundi 20 janvier à 16 h.



Aéro-models Club de La Motte

« Aéroplane 22 »

Un Club d'Aéromodélisme Formateur
Des Moniteurs Fédéraux Qualifiés
Une formation Aéronautique

Contact:
Président : Jacques ULL 0256079287 / 0659875271
Site web : www.aeroplane22.fr
E.mail : info@aeroplane22.fr



Une journée porte ouverte sera organisée à la salle omnisports début février.

Prochainement, des séances d'initiation vont être également proposées le vendredi de 16 h 30 à 19 h 45 sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (inscriptions obligatoires en Mairie).

LA MOTTE

Salle Athéna

Vendredi

10 JANVIER 2014

20h30

LOTO

Sélectionné et animé par LB Animation

Bon Achat 500 euros	Bon Achat 300 euros
Bon Achat 200 euros	Bon Achat 150 euros
Bon Achat 100 euros	Bon Achat 100 euros
Demi-cochon	

2 Séries alimentaires

Série gourmande

Série corbeille fruits

Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Colis viande

Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Bon Achat 40 euros
Colis viande

Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Longe de porc

un carton : 3 euros
les 3 cartons : 8 euros
les 7 cartons : 15 euros

Buvette
Café, chocolat
Gateaux, crepes
Casse-croustes

Org : Ecole Notre Dame de Lourdes LA MOTTE
L'association se réserve le droit de reporter le loto en cas d'intempérie

DIVERS

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014 : L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/> / <http://www.diplomatie.gouv.fr>

REMERCIEMENTS

Jean-Luc, Denis et Patricia JARNET, ses enfants, Cyril et Charlène, ses petits enfants, vous remercient chaleureusement de les avoir accompagnés et soutenus lors du décès de leur maman et mamy.

Adopter la démarche Négawatt®

Face à la crise écologique actuelle, il est impératif et urgent de changer notre regard sur l'énergie, de mieux consommer au lieu de consommer plus. De cette approche de bon sens est née l'idée de «négaWatts», qui représentent l'énergie non consommée grâce à un usage plus sobre et plus efficace de l'énergie.

Le potentiel de "production" de négaWatts est supérieur à la moitié de la consommation mondiale actuelle d'énergie, avec des solutions aujourd'hui disponibles et fiables.

L'association négaWatt, créée en 2002 est à l'origine de la démarche négaWatt, qui se décline en 3 temps :

- 1- la **sobriété énergétique**, qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus. C'est-à-dire supprimer toute dépense énergétique inutile. Cela peut signifier des actions assez simples (mettre un pull pour consommer moins de chauffage, ne pas laisser le robinet d'eau ouvert inutilement, éteindre les lumières dans les pièces inoccupées, etc.). Ce sont avant tout des solutions faciles et peu coûteuses à mettre en œuvre, qui font d'abord appel aux responsabilités de chacun. Elles consistent donc souvent à adapter son comportement à la situation, aux besoins. Elles peuvent aussi parfois s'appuyer sur des systèmes techniques et des automatismes (détection de présence, temporisation, programmation...).
- 2- l'**efficacité énergétique**, qui permet de réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné. privilégier les solutions techniques performantes, pour utiliser le moins d'énergie possible pour le même service rendu. On peut notamment faire appel aux technologies de l'exemple précédent, et à des appareils efficaces (lampes basse consommation, chaudières à condensation, isolation des bâtiments, etc.). La finalité de cette étape est donc de réduire au minimum l'utilisation de l'énergie, notamment pour réduire la consommation de ressources fossiles.
- 3- les **énergies renouvelables**, qui répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement et une gestion décentralisée. une fois les deux précédentes étapes réalisées, on peut envisager le recours aux sources d'énergie renouvelables, qui se substitueront partiellement ou totalement à la consommation d'énergie résiduelle.

Pour en savoir plus :

Espace **INFO-ÉNERGIE** du Pays de Pontivy et du Pays du Centre Bretagne

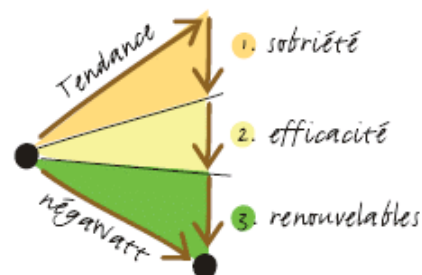
1, rue Henri Dunant à PONTIVY les semaines paires

4, boulevard de la gare à LOUDEAC les semaines impaires

0 805 203 205

Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

www.bretagne-energie.fr



PERMANENCES

Médecins et Pharmacies

Cabinet Infirmier de La Motte

Ambulances

Taxi

Pompiers

C.L.I.C.

CIDERAL :

4/6 bd de la Gare
B.P. 246
22602 Loudéac
Cedex

Composez le 15

☎ 06.42.36.12.81

Hémonic Françoise & Michel
Du lundi au vendredi (8 h – 20 h)

Hémonic

Centre de Secours

(Centre local d'information et coordination pour les personnes âgées) est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 et le mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

« Rue de la Chesnaie 22604 LOUDEAC Cédex 1 » clic-sud-22@cg22.fr

Accueil Logement. Permanences : Lundi au jeudi 10 h - 12 h / 14 h - 17 h le vendredi 10 h - 12 h / 14 h - 16 h.

Info Energie. 0805 203 205 (numéro vert), celui-ci permet de joindre le conseiller de son territoire tous les après-midis de 13 h 30 à 17 h 30. Il est possible de venir rencontrer le conseiller les semaines impaires. infoenergie@pays-pontivy.fr

ADIL. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : 1^{er} mardi du mois de 9 h à 12 h à l'accueil logement.

CAUE. (M. Belorgey, Conseiller en architecture) : 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h 30 à 12 h à la DDTM de Loudéac et de 13 h 30 à 16 h (sur RDV au 02.96.66.09.09.) à la CIDERAL.

Conciliateur de justice

1^{er} et 3^{ème} mardis matin du mois, au Point d'Accès au Droit, 15 rue de Moncontour à Loudéac

☎ 02.96.25.01.42



☎ 02.96.25.47.54

☎ 02.96.25.47.54

☎ 18

☎ 02.96.66.21.06